Affiché le 16/03/2023

ID: 029-242900645-20230309-DE\_20\_2023-DE



#### DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE OUIMPER

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 09 mars de l'An Deux Mille Vingt Trois à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 03/03/2023, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants: 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, THOMAS Sébastien, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, CLEMENT Isabelle, TANGUY Christine, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs:

POULMARC'H Bertrand, pouvoirs à LAOUENAN-LE LEC Françoise

POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à Dominique TILLIER MANNEVEAU Julie, pouvoirs à CHANTREAU Katell BARIOU Marie-Pierre, pouvoirs à GRIJOL Christian

Secrétaire de séance : GUET François

#### Délibération N° DE 20-2023

Objet: Vote des budgets primitifs 2023

# Rapporteur : Philippe AUDURIER

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le budget primitif 2023 de Douarnenez Communauté composé du budget principal, et des budgets annexes suivants : Eau régie, Assainissement régie, Spanc, Ordures ménagères, Développement économique et Lotissement.

Le budget primitif prévoit les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes. Chaque section, fonctionnement et investissement, doit être équilibrée.

Il fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 26 janvier 2023, la délibération DE 01-2023 prenant acte de la tenue de ce débat.

Les budgets primitifs 2023 seront votés selon la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal, Développement économique et Lotissement conformément à la délibération DE 02-2022 du 27 janvier 2022.

Les budgets primitifs 2023 pour les budgets Eau régie, Assainissement régie et Spanc seront votés selon la nomenclature M49 et le budget Ordures ménagères selon la nomenclature M4.

Les budgets primitifs pour l'année 2023 s'équilibrent comme suit :

#### **Budget Principal**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	17 010 325,29 €	17 010 325,29 €
INVESTISSEMENT	6 379 391,68 €	6 379 391,68 €

Pour: 12

Contre: 14

### **Budget Eau Régie**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 652 526,20 €	4 652 526,20 €
INVESTISSEMENT	3 463 307,47 €	3 463 307,47 €

Pour: 12

Contre: 14

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Affiché le 16/03/2023

ID: 029-242900645-20230309-DE\_20\_2023-DE

### **Budget Assainissement Régie**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	6 249 844,51 €	6 249 844,51 €
INVESTISSEMENT	5 489 958,07 €	5 489 958,07 €

Pour: 12

Contre: 14

### **Budget SPANC**

7	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	159 585,15 €	159 585,15 €
INVESTISSEMENT	74 786,04 €	74 786,04 €

Pour: 12

Contre: 14

### **Budget Ordures Ménagères**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 867 395,70 €	3 867 395,70 €
INVESTISSEMENT	1 478 059,11 €	1 478 059,11 €

Pour: 12

Contre: 14

# **Budget Développement Economique**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	678 440,00 €	678 440,00 €
INVESTISSEMENT	1 694 766,45 €	1 694 766,45 €

Pour: 12

Contre: 14

## **Budget Lotissement**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	116 319,37 €	116 319,37 €
INVESTISSEMENT	113 504,84 €	113 504,84 €

Pour: 12

Contre: 14

Suite à l'examen de ce point en commission finances du 22 février 2023, Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 27 février 2023, Il est proposé:

- D'adopter les budgets primitifs 2023 tels que présentés ci-dessus.

A la demande de plus d'un tiers des élus présents, il est procédé à un vote à bulletin secret.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, n'adopte pas les budgets primitifs 2023, comme détaillé ci-dessus.

Fait et délibéré le 9 mars 2023.

Le Président,

Philippe AUDURIER